

tisfaire ainsi leurs besoins ou de mettre en valeur leurs talents. Les membres du Comité souhaitent l'adoption de programmes d'éducation rurale qui formeraient des citoyens capables de travailler là où ils contribueraient le plus utilement au bien-être économique et social de leur pays.

### Programmes d'éducation rurale

17. Nous venons de signaler que, dans les campagnes, il fallait donner aux enfants les mêmes facilités d'éducation que dans les villes et les grands centres. Toutefois, il convient d'établir une distinction. Bien que les desseins ultimes de l'instruction soient les mêmes dans les centres urbains et ruraux, le contenu des programmes variera suivant le milieu. Ainsi, dans les écoles rurales, l'agriculture jouera un rôle important, sans qu'on vise toutefois (cf. paragraphe 16) à former des bataillons serrés d'agriculteurs. Tout simplement, il suffira de faire ressortir la valeur culturelle et formatrice des questions relevant de l'agriculture, et cela, surtout aux premières étapes. En outre, les écoles rurales seraient bien inspirées d'éveiller l'intérêt des élèves pour tout ce qui a trait au folklore et à l'artisanat.

18. Les programmes varieront suivant qu'ils porteront sur la formation élémentaire ou avancée.

a) *stade élémentaire*—Toute formation professionnelle serait prématurée. Il convient d'enseigner aux élèves la lecture, l'écriture et l'arithmétique, tout en insistant sur les aspects culturels de l'éducation rurale. Les instituteurs devraient illustrer leurs classes d'exemples concrets s'inspirant du milieu, des arts locaux et des divers aspects de l'agriculture, pour faire saisir à leurs élèves l'importance et la richesse de la vie à la campagne. Ces procédés doivent être employés dès le début, étant donné que nombre d'enfants de ces régions n'accéderont pas aux niveaux supérieurs d'instruction.

b) *stade avancé*—Il conviendrait d'offrir à cet échelon une préparation spécialisée pour les vocations rurales, tout en distinguant la formation pré-professionnelle de la formation professionnelle proprement dite, qui se situe aux dernières étapes. Tout comme pour les autres aspects de la formation professionnelle, les programmes seront fonction du niveau économique de chaque région. Les membres du Comité estiment que les distinctions habituelles entre l'éducation agricole et l'éducation technique ou professionnelle ne se justifient guère en pratique et risquent même d'amener une certaine confusion.

19. Dans ce domaine, les pays membres profiteront sans doute de leurs expériences réciproques et d'un échange méthodique de renseignements quant aux programmes et aux méthodes d'enseignement. Les administrateurs du palier supérieur en matière d'éducation rurale pourraient étudier les procédés en vigueur dans les autres pays du Commonwealth. On offrirait aux gouvernements intéressés l'aide d'experts qui se réuniraient parfois en conférences régionales ou intergouvernementales. Les délégués aux diverses autres conférences du Commonwealth pourraient utilement examiner de leur côté les questions d'éducation rurale.